

AIDES AUX PLANTATIONS

Dans leur principe, les aides aux plantations sont maintenues !

Deux possibilités pour orienter vos dossiers d'aide aux plantations:

► **Le Conseil Général 47** propose un financement pour les plantations comprises entre **40 et 79 plants** sur la base d'une aide à hauteur de 50 % du montant des plants mycorhizés et du diagnostic de sol.

► **Le Conseil Régional d'Aquitaine** propose un financement pour les plantations comprises entre 80 et 150 plants sur la base du seul montant des plants mycorhizés, avec les taux de prises en charge suivants :

- * Jeunes agriculteurs 65%
- * Agriculteurs à titre principal 60%
- * Autres statuts 45%

Ces taux sont susceptibles de connaître de **légères** variations

Ces deux aides ne sont pas cumulables

Toutes les personnes souhaitant bénéficier d'une aide financière et désireuses de planter entre **40 et 150 plants**, doivent impérativement prendre contact avec Patrick Réjou technicien truffe de l'URTA au 05.53.35.88.72 afin d'établir un dossier de demande d'aide auprès d'une des deux collectivités territoriales .

Vous trouverez également chez votre dépositaire:

		Prix TTC / Unitaire
Filets :	hauteur 1,20 m Ø 20 cm	1 €
Collerettes tissées :	0,82 m x 0,82 m	0,85 €
Collerettes tissées :	1 m x 1 m	1,25 €
Tuteurs bambou :	hauteur 0,75 m	0,10 €
Engrais retard :	0,5 kg	5 €
Canitruffe :	la boîte	11 €